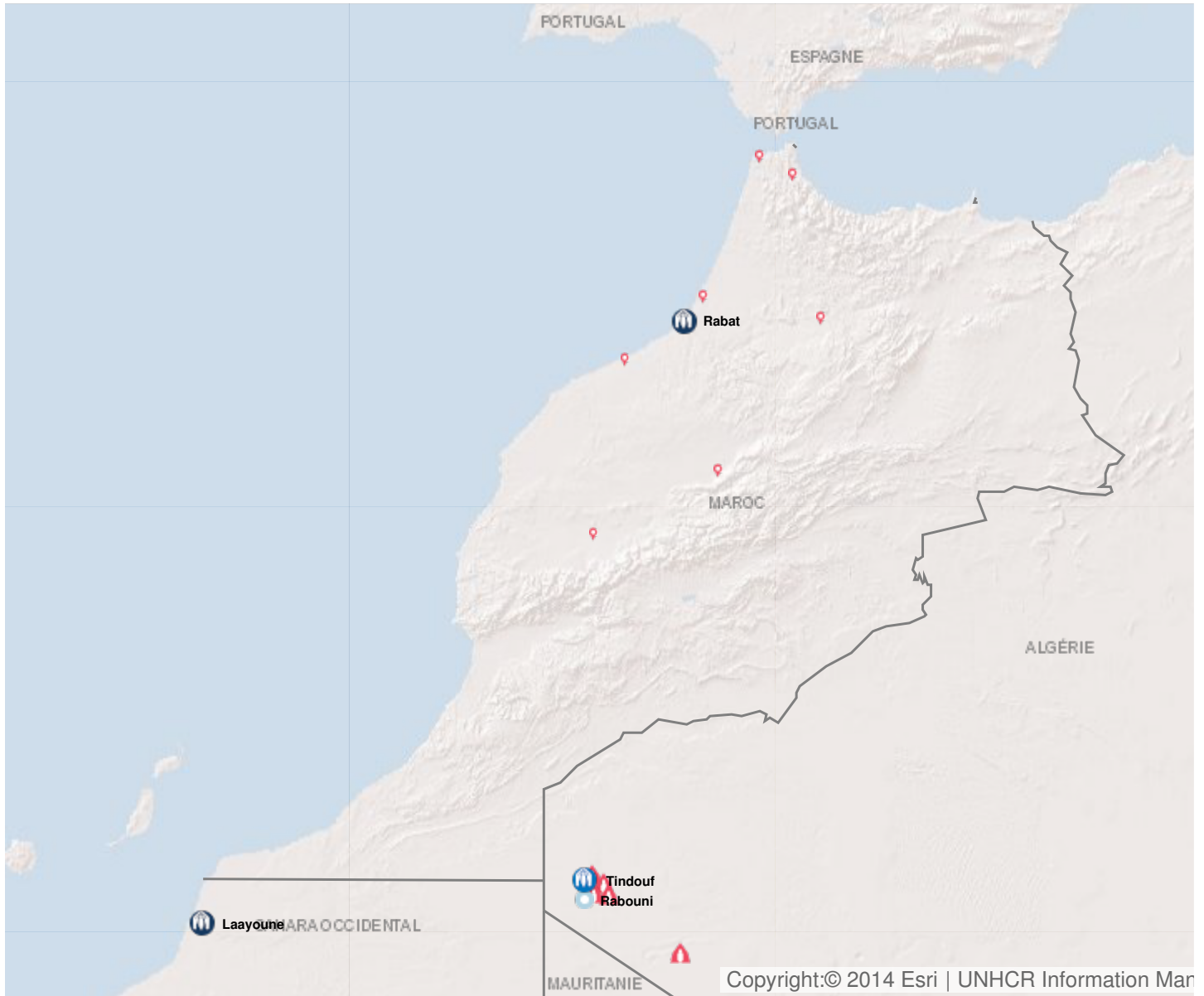


Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

Opération: Maroc



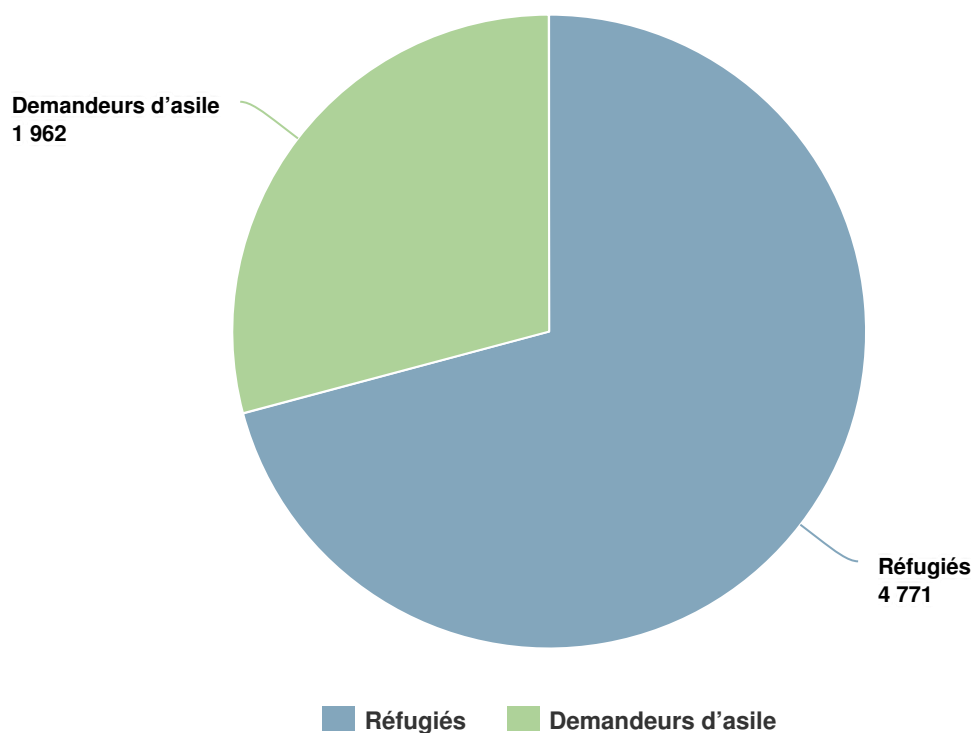
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 23% EN 2016

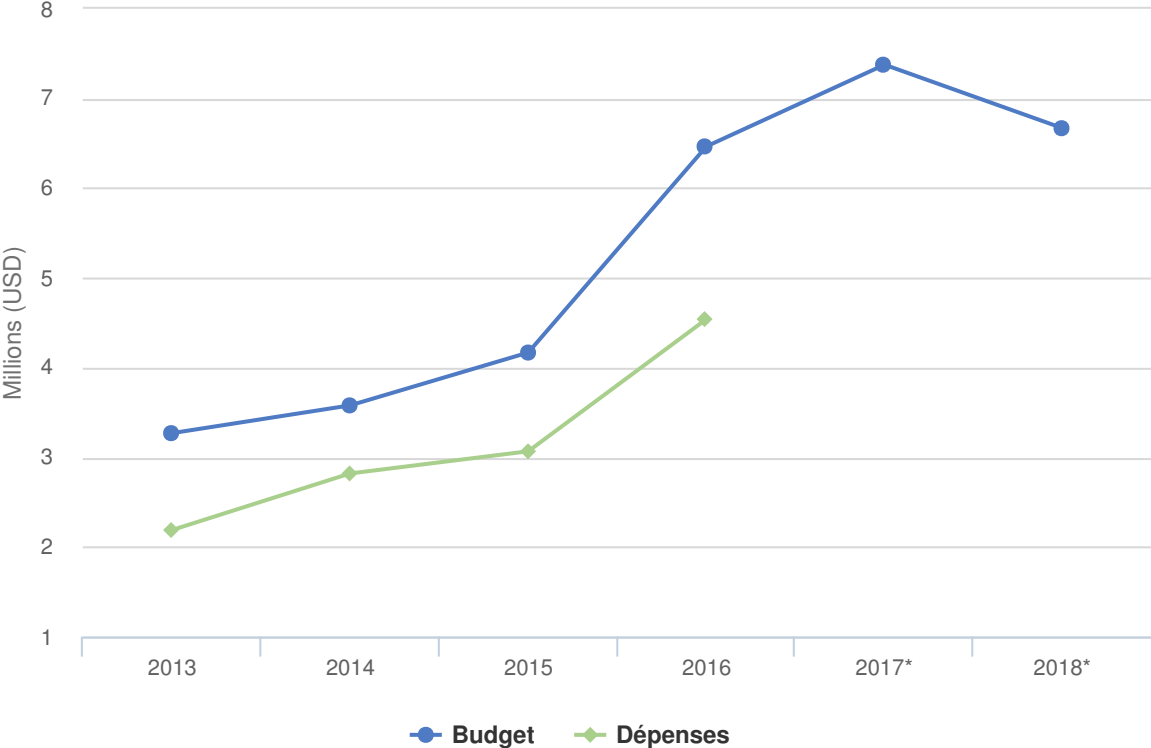
2016 6,733

2015 5,473

2014 3,048



Budgets et Dépenses - Maroc



Chiffres clés pour 2018 :

- 100% des enfants réfugiés et des demandeurs d'asile en âge de fréquenter l'école primaire seront scolarisés
- 100% des réfugiés auront accès aux centres publics de soins de santé primaires
- 700 familles réfugiées vulnérables percevront des allocations mensuelles en espèces à usage multiple
- 100 ménages réfugiés seront aidés à créer une entreprise

Environnement de travail

Les réfugiés au Maroc sont originaires de 35 pays, la majorité venant de la République arabe syrienne. Traditionnellement pays de transit, le Maroc devient de plus en plus un pays de destination. Les réfugiés résident dans une cinquantaine de villes à travers le pays. Cela contribue à leur intégration locale, mais rend difficile le travail du Gouvernement, du HCR et des partenaires pour atteindre les plus vulnérables et leur fournir les services nécessaires.

La politique d'asile et d'immigration, introduite en 2013, permet aux réfugiés de jouir au Maroc d'une protection et de l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, les soins de santé et le marché du travail. Néanmoins, en raison de retards dans l'élargissement du régime d'assurance maladie aux réfugiés, certaines lacunes persistent dans l'accès aux soins de santé secondaires. Les principaux partenaires institutionnels du HCR sont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des affaires migratoires et le Ministère en charge des Marocains résidant à l'étranger.

Dans l'attente de la présentation du projet de loi sur l'asile au Parlement, le HCR enregistre et traite toutes les demandes d'asile au Maroc. La détermination du statut de réfugié est menée conjointement avec les fonctionnaires publics, ce qui permet en même temps de renforcer les capacités des fonctionnaires marocains. Les réfugiés enregistrés par le HCR sont orientés vers les autorités marocaines, qui régularisent leur statut en leur délivrant une carte de réfugié et un permis de résidence. Les Syriens ne reçoivent pas ces documents, mais, dans la pratique, ils sont protégés du refoulement et ont accès aux services essentiels comme les autres réfugiés.

Principales priorités

Le travail du HCR tourne autour de trois volets : élargir les aides en espèces par la banque postale pour atteindre les réfugiés les plus vulnérables, même dans des lieux écartés ; renforcer les capacités pour réaliser régulièrement des missions conjointes de proximité du Gouvernement, des partenaires et du HCR sur le terrain, pendant lesquelles des « guichets uniques » sont organisés pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ; collaborer avec les autorités locales et renforcer leurs capacités pour faciliter l'accès des réfugiés aux services sociaux nationaux, notamment l'entraide nationale. L'aide sociale inclut des services psychosociaux et une formation professionnelle, et elle est apportée aux plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

En 2018, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Aider le Gouvernement à établir un régime national d'asile ;
- Enregistrer les demandeurs d'asile et mener les procédures de détermination du statut de réfugié en collaboration avec les autorités ;
- Fournir protection et assistance aux réfugiés, particulièrement aux plus vulnérables ;
- Assurer un renforcement des capacités institutionnelles pour les acteurs nationaux qui participent à la gestion de l'asile ;
- Mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, en se concentrant sur l'intégration socio-professionnelle ou la réinstallation dans un pays tiers pour les plus vulnérables.

